

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 88400460.7

⑤① Int. Cl.4: **A 44 B 1/14**

㉔ Date de dépôt: 29.02.88

③① Priorité: 12.03.87 FR 8703377

④③ Date de publication de la demande:
28.09.88 Bulletin 88/39

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

⑦① Demandeur: **Astier, Pierre**
76, rue de Crimée
F-75019 Paris (FR)

⑦② Inventeur: **Astier, Pierre**
76, rue de Crimée
F-75019 Paris (FR)

⑤④ **Elément pour ornementation vestimentaire adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière.**

⑤⑦ Cet élément comporte un corps cylindrique 1 intérieure-
ment évidé en vue du logement ou du maintien en position d'un
bouton B, de manière que la périphérie de ce dernier puisse
servir de guide et son axe de rotation audit corps cylindrique, la
base 2 de ce dernier servant de motif décoratif ou de support, la
base 2a étant munie d'une bande perpendiculaire 3 formant
patte réalisée sensiblement dans le sens des génératrices dudit
corps cylindrique et constituant l'amorce d'un anneau ouvert
parallèle à la base 2a se terminant par une courte rampe munie
d'une pointe émoussée.

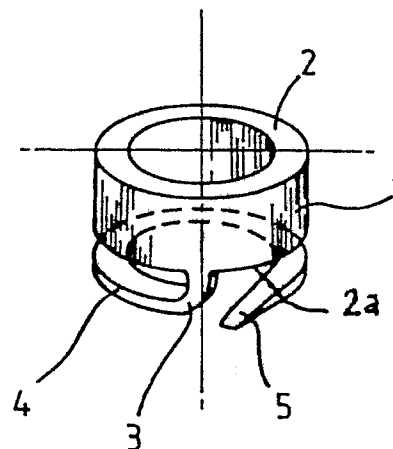


FIG.1

Description

ELEMENT POUR ORNEMENTATION VESTIMENTAIRE ADAPTABLE SUR UN BOUTON PASSE DANS SA BOUTONNIERE

La présente invention concerne un élément de bijouterie pour ornementation vestimentaire adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière.

On connaît déjà des éléments de bijouterie pour ornementation vestimentaire servant de cache-bouton. Les moyens de montage de ces éléments sont très divers et comportent en général des boîtiers coiffant ou enserrant le bouton à cacher. On conçoit alors aisément que l'élément de bijouterie subit le sort du bouton si celui-ci est lui-même dé cousu, détaché ou arraché du vêtement sur lequel il est porté, ou autrement perdu. C'est là un inconvénient non négligeable d'autant plus important que l'élément de bijouterie a de la valeur.

Pour palier cet inconvénient, la présente invention se propose de conférer aux moyens de montage de tels éléments de bijouterie une plus grande garantie contre les risques de perte en ce sens que ces moyens de montage coopèrent non seulement avec le bouton lui-même mais avec la portion du vêtement dans laquelle est pratiquée la boutonnière, si bien qu'une fois l'élément de bijouterie mis en place, il est solidaire à la fois du bouton et de sa boutonnière dans laquelle il est engagé ou passé. Il s'ensuit que même si, pour un raison quelconque, le bouton venait à être désolidarisé du vêtement qui le porte, l'élément de bijouterie et le bouton qu'il coiffe auraient encore au moins un point d'attache ou de fixation avec ledit vêtement.

On connaît également des systèmes existants utilisant comme moyen de fixation sur le vêtement, de simples ressorts ou spirales qui ont l'inconvénient d'être très fragiles, de tirer sur la couture des boutons, de se coincer lors de leur mise en place, endommageant ainsi les boutonnières. En outre, lesdits systèmes ne peuvent que difficilement maintenir le bijou convenablement orienté sur le vêtement.

Ainsi la présente invention couvre un élément de bijouterie, simple, robuste, massif et ne comportant pas les inconvénients précités, facilement adaptable sur le vêtement par un tour de rotation sur un bouton passé dans sa boutonnière, caractérisé par le fait qu'il comporte un corps cylindrique intérieurement évidé, totalement ou partiellement en vue du logement et du maintien en position d'un bouton de manière que la périphérie de ce dernier puisse servir de guide et son axe d'axe de rotation audit corps cylindrique, la première des bases de ce dernier étant ou constituant elle-même le bijou ou le motif de bijouterie ou bien servant de support ou de fixation de l'objet décoratif, d'ornementation, de bijouterie proprement dit ou éventuellement d'objets divers, la seconde base étant munie d'une bande formant patte réalisée sensiblement dans le sens des génératrices dudit corps cylindrique, perpendiculaire à ce dernier, traversant la boutonnière, cette patte destinée à immobiliser la pièce en rotation dans les deux sens lorsque l'élément de bijouterie est en place et constituant, l'amorce d'un

anneau ouvert, dans un plan parallèle à ladite seconde base et se terminant par une courte rampe hélicoïdale allant en s'écartant de ladite seconde base et ayant son extrémité en forme de pointe émoussée.

Suivant une autre caractéristique, la partie interne non évidée du corps cylindrique constitue des zones destinées à servir de zone de butée, pour au moins trois secteurs de la périphérie d'un bouton introduit à l'intérieur dudit corps cylindrique. D'autres caractéristiques et les avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un élément selon l'invention ;

- la figure 2 est une autre vue en perspective du même élément selon l'invention ;

- la figure 3 est une vue à plus grande échelle en élévation-coupe axiale d'un élément selon l'invention monté sur un bouton passé dans sa boutonnière montrant la patte perpendiculaire traversant la boutonnière ainsi que l'anneau ouvert situé sur un plan parallèle à la seconde base ;

- la figure 4 est une vue en perspective d'une forme de réalisation possible d'un élément de bijouterie mettant en oeuvre l'invention ;

- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 suivant une variante de réalisation ;

- la figure 6 est une vue en plan de la position d'un bouton dans un élément réalisé conformément à la variante illustrée à la figure 5 ;

- les figures 7, 8 et 9 sont des figures en perspective illustrant les différentes positions au cours de l'adaptation d'un élément selon l'invention sur un bouton passé dans sa boutonnière ;

- les figures 10 et 11 sont des vues de deux éléments de bijouterie affectant des formes différentes.

En se référant à ces dessins, l'élément conforme à l'invention comporte un corps cylindrique 1 pouvant être entièrement évidé intérieurement comme illustré notamment aux figures 1, 2 et 4 ou partiellement évidé intérieurement comme illustré par exemple à la figure 5. Le rôle et la fonction de ce corps cylindrique sont de constituer un logement pour l'introduction et le maintien en position d'un bouton B, de manière que la périphérie de ce dernier prenne appui sur la paroi interne dudit logement et que ce dernier puisse être animé d'un mouvement de rotation dont l'axe serait l'axe dudit bouton, comme cela sera explicité ultérieurement.

Ce corps cylindrique peut être réalisé de manière telle, c'est-à-dire en un matériau et dans une forme extérieure tels qu'il peut servir lui-même d'objet de bijouterie destiné à s'adapter directement sur un bouton. Autrement, ce même corps cylindrique peut servir de support, par exemple par sa base 2, à un élément décoratif ou de bijouterie, comme cela par

exemple aux figures 10 et 11. En effet, sur la figure 10 a été illustré un exemple d'utilisation du corps cylindrique 1 comme support d'un élément ornemental ou décoratif D coiffant ledit corps cylindrique 1 alors que la figure 11 illustre l'utilisation de ce même corps cylindrique 1 pour la fixation d'une chaînette C pouvant servir par exemple de chaîne de cravate ou chaînette pour montre à gousset, etc.

Dans tous les cas, la base opposée 2a à la base 2 est reliée par sa périphérie à une patte ou languette 3 s'étendant dans la sens d'une des génératrices dudit corps cylindrique ou se trouvant dans un plan contenant une telle génératrice, cette languette ou patte perpendiculaire à la base 2a constituant l'amorce et le départ d'un anneau ouvert axé sur le corps cylindrique 1 et dans un plan parallèle à ladite base 2a à une distance suffisante pour permettre le libre passage du matériau V, se terminant par une courte rampe hélicoïdale ayant son extrémité 5 en forme de pointe émoussée et s'écartant de ladite seconde base 2a.

Les parois internes du corps cylindrique 1, lorsque ce dernier est totalement évidé, servent, comme on l'a dit précédemment, de surface d'appui et de guidage coopérant avec le pourtour du bouton B. Par contre, lorsque ce volume interne est partiellement évidé, on peut réaliser de simples zones de contact et de butée coopérant avec trois secteurs de la périphérie du bouton B, comme cela est par exemple illustré aux figures 5 et 6. Les parties pleines 6, 7 et 8 forment ainsi lesdites butées dans le logement restant créé par le vide E entre ces trois butées.

On se sert de l'élément selon l'invention de la façon suivante :

lorsque le bouton B est déjà passé dans sa boutonnière b, on présente l'élément selon l'invention de manière à introduire sa pointe émoussée 5 entre les lèvres de ladite boutonnière, comme schématisé à la figure 7. Une fois cette introduction réalisée, le bouton B se trouve être en appui sur toute sa périphérie sur la paroi interne P (figures 7, 8 et 9) du corps cylindrique 1. En imprimant un mouvement d'un tour de rotation dont l'axe serait nécessairement celui dudit bouton B, la rampe pointue (5) suivie de l'anneau ouvert (4) pénètrent progressivement entre les lèvres de la boutonnière b jusqu'au moment où la fin de course est déterminée par la butée de la patte 3 contre lesdites lèvres qui remontent de chaque côté de la patte 3 grâce à l'élasticité naturelle du matériau formant la boutonnière, immobilisant ainsi l'élément de bijouterie convenablement orienté sur le vêtement V.

L'élément ainsi monté sur le bouton B coiffe ce dernier ou constitue pour lui une ornementation. Il ne peut en être extrait qu'en amenant la lèvre de la boutonnière située du côté de l'ouverture de l'anneau au dessous de celui-ci de manière à échapper à la butée (patte 3) et permettre ainsi les opérations et mouvements inverses de ceux qui viennent d'être décrits. Même si ce bouton B venait à être désolidarisé du vêtement V sur lequel est fixé l'élément selon l'invention, ce dernier ne pourrait être entraîné avec ce bouton, dufait qu'il est en prise avec l'envers de la boutonnière b et que vouloir l'en

désolidariser impliquerait la déchirure de cette boutonnière.

Le mode de réalisation de l'élément selon l'invention contribue non seulement à l'ornementation d'un bouton mais également à assurer à l'utilisateur une garantie contre la perte éventuelle de cet élément, celui-ci ayant un point d'attache supplémentaire avec la boutonnière traversée par ledit bouton, lui-même en prise avec ledit élément.

Il va du reste de soi que la présente invention n'a été décrite qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et que toute modification utile, notamment au niveau des équivalences, pourra y être apportée, sans sortir de son cadre.

Revendications

1. Elément de bijouterie adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière, caractérisé en ce qu'il comporte un corps cylindrique (1) intérieurement évidé, totalement ou partiellement, en vue du logement et du maintien en position d'un bouton (B) de manière que la périphérie de ce dernier puisse servir de guide et son axe d'axe de rotation audit corps cylindrique, la première des bases (2) de ce dernier étant ou constituant elle-même le bijou ou le motif de bijouterie ou bien servant de support ou de fixation de l'objet décoratif ou d'ornementation ou de fixation d'objets divers ou de bijouterie proprement dit, la seconde base (2a) étant munie d'une bande perpendiculaire (3) formant patte réalisée sensiblement dans la sens des génératrices du corps cylindrique, traversant une fois en place, la boutonnière du vêtement V servant ainsi à immobiliser l'ensemble en rotation dans les deux sens et constituant l'amorce d'un anneau ouvert (4) axé sur le corps cylindrique (1) et dans un plan parallèle à la base (2a) se terminant par une courte rampe hélicoïdale allant en s'écartant de ladite seconde base et ayant son extrémité en forme de pointe émoussée (5).

2. Elément de bijouterie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie interne non évidée du corps cylindrique (1) constitue des zones destinées à servir de zones de butées (6, 7 et 8), pour au moins trois secteurs de la périphérie d'un bouton (B) introduit à l'intérieur dudit corps cylindrique (1).

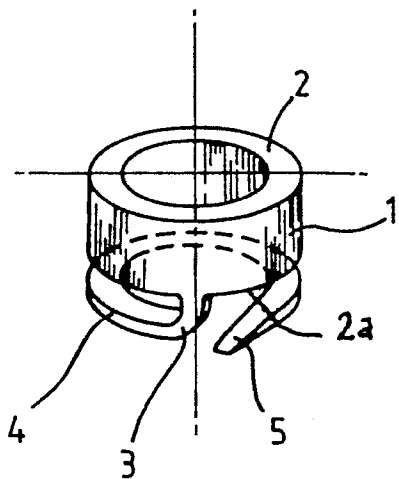


FIG. 1

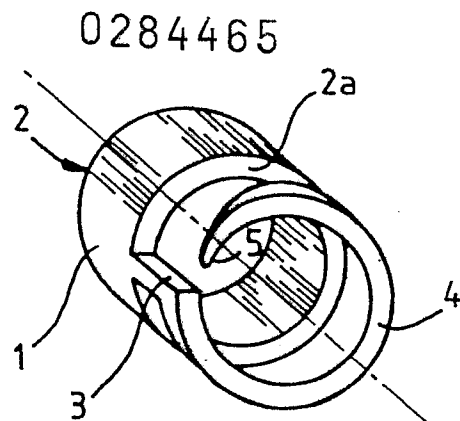


FIG. 2

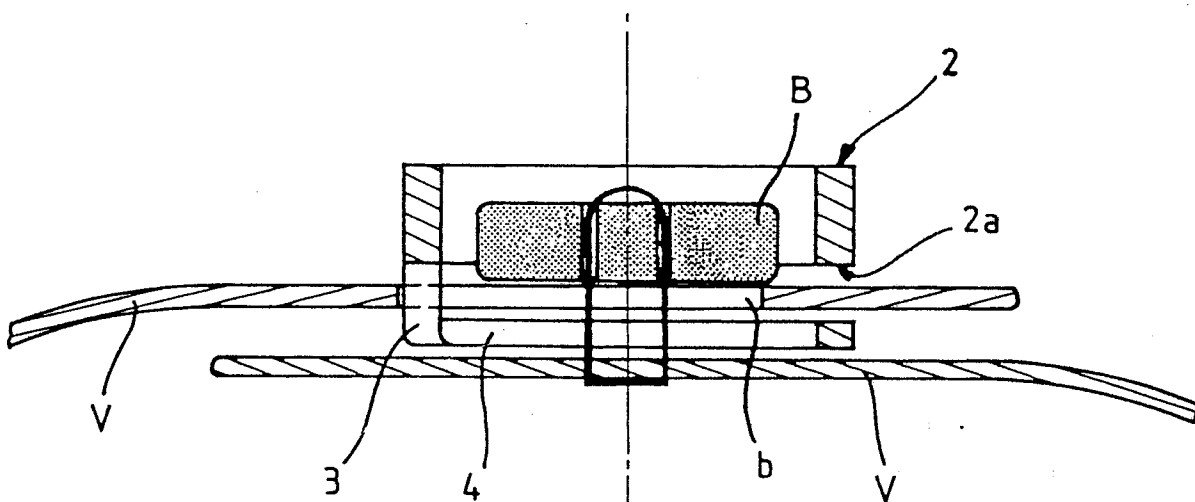


FIG. 3

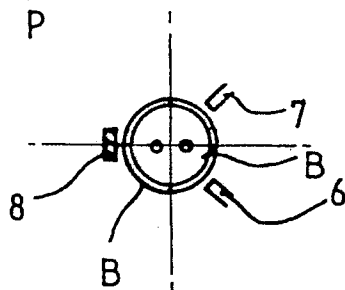
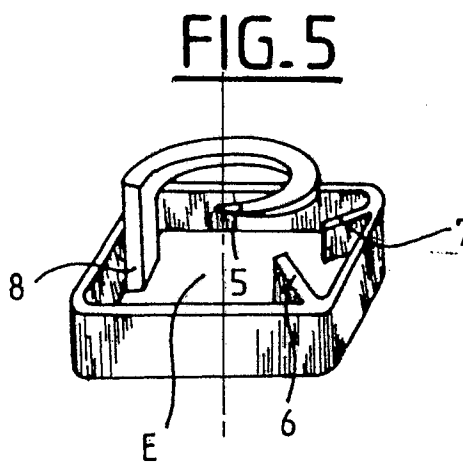
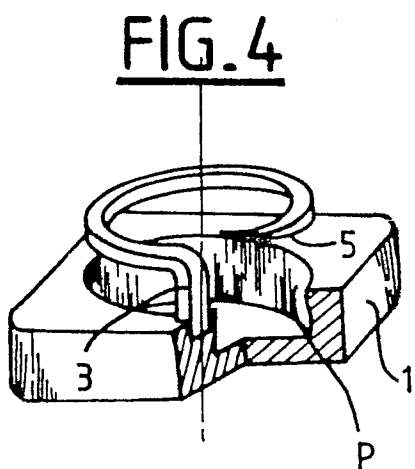


FIG. 6

FIG.7

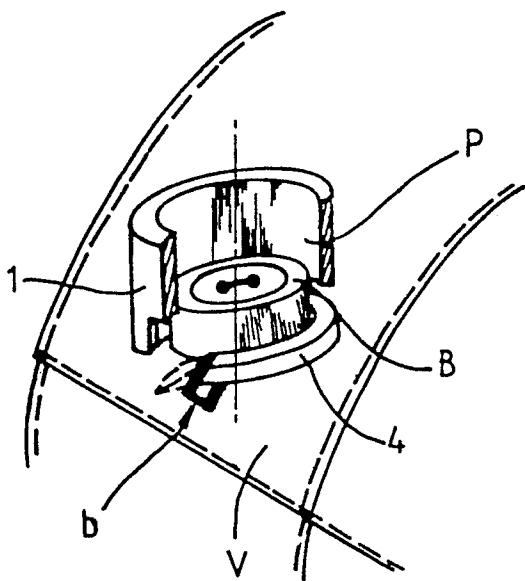


FIG.8

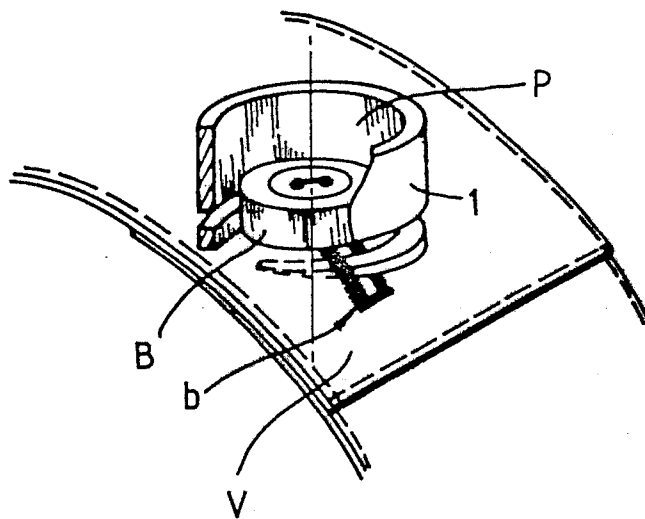


FIG.9

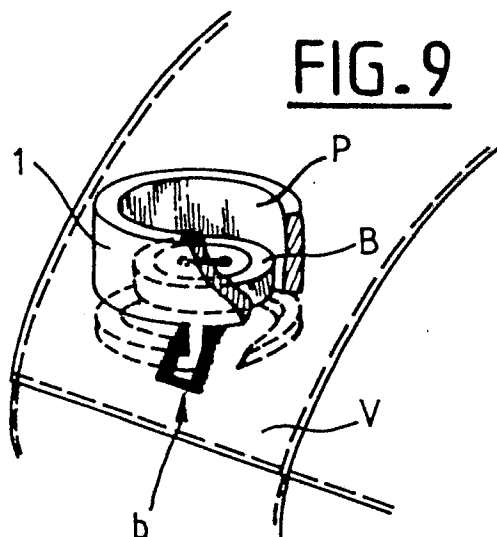


FIG.10

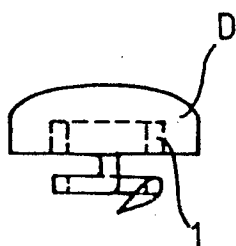


FIG.11





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0460

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	US-A-2 924 037 (D. PATRICK) * En entier * ---	1	A 44 B 1/14
Y	US-A-3 343 230 (B.A. DARVIE) * Colonne 2, lignes 13-50; figures * ---	1	
A	US-A-2 906 045 (P. STEIN) * Colonne 1, lignes 51-72; colonne 2, lignes 1-27; figures * ---	2	
A	AU-A- 484 320 (LEGA PTY. LTD) ---		
A	US-A-2 983 975 (H. HUBBELL) ---		
A	FR-A-2 298 289 (CH. DANTHU) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 44 B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14-06-1988	Examinateur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			